

Département de la Moselle

COMMUNE DE WOUSTVILLER

Arrondissement de Sarreguemines

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 08 juillet 2020

Sous la présidence de
Madame Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Maire.

		Membres présents :	20
		Mmes CRISTINELLI-FRAIBOEUF Sonya – BAUR Christelle – BETTINGER Emilie – BREITUNG Mariette – BUBEL Géraldine – CLOSSET Véronique – GROSS Barbara – PORTE Aline – RAKOWSKI Marie-France – SCHWARTZ Jeanne	
		MM. BORN Christophe – BRUCKER Régis – GABRIEL Jean-Michel – GUTHAPFEL Patrick – HOENIG Claude – LUTRINGER Jean-Luc – MULLER Raphaël – STREIFF Guillaume – VOGEL Jean-Claude – WEISHAR Francis – WEISKIRCHER Robert	
Conseillers élus	23	Membre(s) absent(s) ayant donné pouvoir :	3
		Mme ORZECHOWSKI Aurélie – M. MULLER Raphaël – MARTIN Mikaël	
Conseillers en fonction	23	Membre(s) absent(s) excusé(s) :	3
		Mme ORZECHOWSKI Aurélie – M. MULLER Raphaël – MARTIN Mikaël	
Conseillers présents	20	Membre(s) absent(s) :	0

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et déclare la séance ouverte.

Avant de procéder à l'appel et d'entamer les différents points inscrits au conseil, Madame le Maire présente aux membres, Mme Laëtitia DORCKEL, Conseillère aux décideurs locaux à la Trésorerie Municipale, en charge de soutien de proximité aux élus locaux dans les démarches financières et budgétaires, service nouvellement mis en place.

Monsieur Robert WEISKIRCHER procède à l'appel.

Madame Schwartz Jeanne, 1^{ère} adjoint prend la parole et présente le 1^{er} point à l'ordre du jour.

1. COMPTE DE GESTION 2019 M14.

Le Conseil Municipal, examine le compte de gestion de l'année 2019 – M14 et considère que le compte de gestion de l'année 2019 de la Trésorerie concorde avec le compte administratif de 2019 de la commune :

avec un RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 en :

- section de fonctionnement de : + 890 326,10 €
- section d'investissement de : - 410 096,54 €

avec un RESULTAT DE CLOTURE 2019 en :

- section de fonctionnement de : + 2 266 949,24 €
- section d'investissement de : - 837 531,69 €

Les membres, après avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2019, par 5 abstentions et 18 voix pour.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 M14

Mme Schwartz Jeanne, 1^{er} adjoint, poursuit par la présentation du compte administratif 2019 M14.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif 2018 – M14 et après avoir délibéré, l'approuve avec :

- en section de fonctionnement, un excédent de : **890 326,10 €**

- en section d'investissement, un déficit de : **410 096,54 €**

par :

- 5 voix contre,
- 17 voix pour,

Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote.

3. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

Mme Schwartz Jeanne, 1^{er} adjoint, explique aux membres du conseil municipal que l'affectation de résultat décidée par le conseil municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 – M14, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame le Maire,

- constate que ce compte fait apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de : **2 266 949,24 €**
- constate que la section d'investissement enregistre un déficit cumulé d'exécution de (compte 001) : **-837 531,69 €**
duquel il convient de rajouter le solde des restes à réaliser 2019 de
- 198 992 € en dépenses et de 52 200 € en recettes soit..... **--146 792,00 €**
Le besoin total de financement de la section d'investissement
ressort donc à **-984 323,69 €**
- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé en couverture du déficit d'investissement cumulé à hauteur de (compte 1068)..... **984 323,69 €**
 - l'excédent de fonctionnement cumulé disponible de **1 282 625,55 €**
sera repris en report à nouveau créateur de la section de fonctionnement (compte 002).

Le Conseil Municipal vote, à 21 voix pour et 2 abstentions.

4. VOTE DU BUDGET PAR CHAPITRE

Madame le Maire reprend la parole et explique aux membres du conseil que le budget peut être voté par article ou par chapitre.

Le vote par chapitre permet une plus grande largesse de manœuvre puisqu'il permet un dépassement des montants inscrits aux articles tant que ceux-ci ne dépassent pas le montant prévu au chapitre, et prévient ainsi de l'élaboration de décisions modificatives.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de voter le budget M14 de l'année 2019 par chapitre, au niveau des dépenses et des recettes, par 21 voix pour et 2 contre.

5. **BUDGET PRIMITIF 2020 M14**

Mme Schwartz Jeanne procède à la lecture du budget prévisionnel énumère les sommes proposées en dépenses et recette pour les sections de fonctionnement et investissement qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 4 160 111.55 €

Recettes 4 160 111.55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 4 311 913.69 €

Recettes 4 311 913.69 €

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte le budget primitif 2020 – M14, par 18 voix pour, 5 voix contre.

6. **INDEXATION DES LOYERS DES LOGEMENTS CONVENTIONNES AU 1^{ER} JUILLET 2020**

Madame le Maire indique que l'indice de référence des loyers (IRL) pour le 2^{ème} trimestre 2019 est paru, à savoir une augmentation de 1.53 % à appliquer à compter du mois de juillet 2020 sur les loyers des logements locatifs conventionnés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

► décide, par 18 voix pour, 5 voix contre, d'appliquer cette augmentation sur les loyers des logements locatifs conventionnés.

7. **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE CHARTE MOSELLE JEUNESSE**

Madame Géraldine BUBEL, conseillère municipale déléguée, rappelle aux membres présents la délibération du 29/10/2018 par laquelle il avait été décidé d'adhérer à la convention Moselle Jeunesse du Département de la Moselle.

Le projet Moselle Jeunesse a pour objectif de construire avec les jeunes une intervention actualisée plus pertinente, en ciblant prioritairement le public des 11-17 ans, en associant les territoires et en s'appuyant sur les différentes forces et ressources qui le composent.

Dans le cadre de cette convention, un groupe de travail a identifié des dynamiques locales accompagné par des associations locales volontaires.

Les initiatives qui seront mises en place pendant les vacances d'été 2020 seront soutenues par le Département. Le but est de faire bénéficier aux jeunes des activités proposées par les associations communales moyennant une participation de 5 € à régler en mairie avec la délivrance d'un ticket « Moselle Jeunesse Eté 2020 ».

Les fonds seront encaissés sur la régie « 21501 Sandrine ».

Le projet s'organisera autour de 9 associations locales du 13 juillet au 1er août 2020.

Les activités proposées par les associations vont engendrer des dépenses qui ont été estimées à 12003.06 € selon tableau joint à la présente délibération. Ces dépenses seront étudiées par le Département et passeront en commission courant octobre 2020.

Dans l'intervalle afin de soutenir l'engagement de ces associations et leur éviter tous problèmes liés à leur trésorerie, la commune souhaite prendre à sa charge, pour les associations qui la sollicitent, le montant prévisionnel de 2620 euros prévu par le Département en attente de la réponse de la commission.

L'association concernée s'engagera à rembourser la commune après obtention de la subvention.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal,

- d'autoriser Mme le Maire à éditer 80 tickets « Moselle Jeunesse Eté 2020 » d'une valeur faciale de 5 €,
- d'encaisser le produit de la vente de ces tickets sur la régie de recettes « 21501 Sandrine »,
- de prendre à la charge de la commune les dépenses des associations liées à cette activité,
- de demander aux associations concernées le remboursement de cette avance dès l'obtention de la subvention du Département.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modalités de mise en œuvre de la charte Moselle Jeunesse.

8. RENOUELEMENT DE CONTRAT AIDES ET CDD

Mme Jeanne SCHWARTZ, 1^{er} adjoint, explique aux membres du conseil municipal que certains contrats doivent être renouvelés, il s'agit :

- 3 agents techniques en contrats aidés
- 3 atsem (2 en contrats aidés et 1 contrat CDD)

Les renouvellements de contrats sont approuvés à l'unanimité.

Tous les points ayant été épuisés, Madame le Maire après avoir remercié les membres du conseil municipal, le personnel communal présent, Monsieur Bernard Mathis correspondant presse, et Mme Dorckel Laëtitia, lève la séance à 20 h 40.

La fiche de présence étant signée par les membres présents à l'exception des conseillers municipaux suivants : Monsieur Jean-Michel Gabriel et Madame Barbara Gross.